

112570700 Checkpoint

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 17.03.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Checkpoint
Nom de la substance : regulateur pH pour l'agriculture

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya (Schweiz) AG AGRO
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la
personne responsable de
FDS : sdb.ch@omya.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone. 145
(044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse
8032 Zurich.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A H314: Provoque des brûlures de la peau et des
lésions oculaires graves.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant R38: Irritant pour la peau.

Irritant R41: Risque de lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

112570700 Checkpoint

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 17.03.2014

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Étiquetage supplémentaire:

Étiquetage selon les Directives CE:

Symboles de danger :



Irritant

Phrase(s) R : R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

112570700 Checkpoint

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 17.03.2014

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
acide orthophosphorique	7664-38-2 231-633-2	C; R34	Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1B; H314	>= 20 - <= 25
Alcohols, C6-12, ethoxylated (5 > EO < 20)	68439-45-2		Acute Tox.4; H302 Eye Dam.1; H319 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 10 - <= 20
aryl ether phosphate ester, potassium salt	72283-31-9		Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319	>= 10 - <= 20

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Boire 1 ou 2 verres d'eau.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

112570700 Checkpoint

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 17.03.2014

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau pour refroidir complètement les récipients fermés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Endiguer et ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, tourbe, terre).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas contaminer l'eau superficielle. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

non applicable

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié.

112570700 Checkpoint

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 17.03.2014

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et ne les réutiliser qu'après nettoyage complet.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Durée de stockage : 24 mois

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains
Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Protection de la peau et du corps : vêtements étanches

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide (20 °C, 1.013 hPa)

Couleur : rouge foncé

112570700 Checkpoint

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 17.03.2014

pH	: 2,1 - 4,5, Concentration: 5 g/l
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C (1.013 hPa)
Point d'éclair	: > 93 °C
Densité	: 1,195 - 1.215 g/cm ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: soluble

9.2 Autres informations

donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

acide orthophosphorique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (rat): 1.530 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (lapin): 2.740 mg/kg

Alcohols, C6-12, ethoxylated (5 > EO < 20):

112570700 Checkpoint

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 17.03.2014

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (rat): > 300 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (rat): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: irritant

Composants:

Alcohols, C6-12, ethoxylated (5 > EO < 20):

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat: Irritant - risque de lésions oculaires graves.

Composants:

Alcohols, C6-12, ethoxylated (5 > EO < 20):

Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Toxicité par aspiration

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Alcohols, C6-12, ethoxylated (5 > EO < 20):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

112570700 Checkpoint

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 17.03.2014

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.
Une élimination comme déchet spécial est nécessaire
conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés : Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de
rinçage pour préparer la solution de travail.
Éliminer le contenu/récipient dans une installation
d'élimination des déchets agréée.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1805

RID : UN 1805

IMDG : UN 1805

IATA : UN 1805

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION

RID : ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION

IMDG : ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION

IATA : ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8

RID : 8

IMDG : 8

112570700 Checkpoint

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 17.03.2014

IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8

IATA

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosives

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.



112570700 Checkpoint

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 17.03.2014

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R34 : Provoque des brûlures.

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.